

# TRANSFERT DE LYXOR VERS AMUNDI SYNTHÈSE DES « 45 MINUTES » D'ÉCHANGE DU JEUDI 3 JUIN



## ÉTAIENT PRÉSENTS :



**2 Délégués syndicaux d'Amundi** (également Secrétaires et Secrétaires adjoints du CSE Amundi)



**3 représentants du personnel des Centraux parisiens SG** (2 Délégués syndicaux)

## PAS DE CONVENTION COLLECTIVE CHEZ AMUNDI, MAIS DES ACCORDS D'ENTREPRISE

Amundi n'a pas de convention collective, mais fonctionne au travers d'accords d'entreprise. **Ces accords sont d'« inspiration » convention collective des banques.**

En France, **le groupe Amundi (13 sociétés personnes morales) est constitué en Union Economique et Sociale (UES), avec un cadre social commun et unique.** Entre autres, les instances représentatives du personnel (CSE et délégation syndicale) sont désignées au niveau de l'UES.

**Le changement de sociétés au sein de l'UES est neutre pour les salariés.** Des conventions tripartites (salarié, société sortante, société accueillante) garantissent la continuité du contrat de travail en cas de mobilité entre 2 sociétés de l'UES.

L'UES Amundi France est et restera gérée par les accords d'entreprise et non par une quelconque Convention Collective. À titre d'exemple, la ligne métier Amundi Technologies, constituée de la filiale d'informatique Amundi ITS et de services au sein d'Amundi AM, est et restera intégrée dans l'UES Amundi France avec le bénéfice de son cadre social, et ne dépend pas de la Convention Syntec.



**Bon à savoir :** les Délégués syndicaux CFDT d'Amundi ont missionné leur avocat pour comparer les accords SG et Amundi. Le but est de permettre de proposer à la direction d'Amundi des adaptations pour les salariés Lyxor arrivant chez Amundi, et des éventuelles améliorations à leurs accords d'entreprise.



# AFFECTATIONS/MISSIONS À L'ARRIVÉE CHEZ AMUNDI

La cession effective (« closing ») devrait avoir lieu en toute fin d'année 2021, au plus tard en février 2022 selon l'accord. Au closing, les arrivées des salariés Lyxor dans les services Amundi suivront des logiques métiers.



Les élus Amundi confirment que, l'organisation d'Amundi et celle de Lyxor étant différentes (l'organisation de Lyxor semble plus intégrée), **il pourrait y avoir des splits des équipes Lyxor à l'arrivée chez Amundi.**

Les élus Amundi traiteront ce sujet lors de la discussion d'un accord d'adaptation avant closing :



Il s'agira de **déterminer pour chaque salarié Lyxor le service Amundi** de destination



Pour ceux dont l'activité actuelle chez Lyxor n'aurait pas d'équivalence directe chez Amundi, **des réflexions seront menées pour la meilleure affectation possible**

Une fois les ex-salariés de Lyxor arrivés chez Amundi, **il y aura plusieurs volets de réorganisations internes** chez Amundi dans les services accueillants, **et un accompagnement adapté sur la base du volontariat.**

La mobilité interne chez Amundi est organisée au niveau du groupe Crédit Agricole SA (CASA). Les postes disponibles sont publiés dans un outil groupe CASA. Il y aura ainsi des possibilités de reclassements et de mobilités internes au sein du groupe CASA, vers CACIB notamment. Ces mobilités sont réalisées sur la base du volontariat, dans le cadre de la réorganisation post intégration et à tout moment ultérieurement.



**Bon à savoir :** les Délégués syndicaux CFDT d'Amundi rencontreront la Direction pour porter au sein du futur accord d'intégration les revendications suivantes :

- **Obligation des RH de rencontrer dès leur arrivée les nouveaux salariés** pour discuter de leur affectation et leur fournir également une fiche de poste
- **Construction d'une matrice de passage dans l'accord d'intégration** (pour mise en œuvre dès l'arrivée – Day one – des salariés de Lyxor au sein d'Amundi)
- Concernant les salariés dont les postes seraient sans équivalence directe, les élus d'Amundi ont également pris ce point en considération.
- L'exercice de la « clause de retour » se fera en coordination avec les possibilités de mobilité interne au sein d'Amundi.



## RÉORGANISATIONS AU SEIN D'AMUNDI : LES PLANS DE DÉPARTS VOLONTAIRES SONT PRÉFÉRÉS AU PSE

**Amundi n'a jamais réalisé de plan de sauvegardes de l'emploi (PSE)** avec des départs contraints et ne compte pas en faire. **La Direction a confirmé très en amont du dossier qu'elle n'aurait recours qu'au volontariat pour traiter les doublons de poste**, que ce soit par mobilité interne ou externe (départ de l'Entreprise).

La pratique est d'avoir recours à des plans de départs volontaires (PDV) avec un accompagnement social fort à la clé.

L'objectif est également de permettre, aux salariés qui le désirent, de pouvoir partir en recherche d'un emploi nouveau, création d'entreprise ou en reconversion. Amundi a eu recours au dispositif de PDV en 2011 lors de la fusion entre CAAM et SGAM, en 2017 lors de l'intégration de Pioneer.

## LES RÉMUNÉRATIONS

Il n'y a plus trop de mesures collectives au sein d'Amundi, mais les dernières NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) ont été signées, avec de gros efforts pour améliorer l'égalité Hommes/Femmes.



Des mesures semi-collectives (mesure d'enveloppe budgétaire soumise au filtre managérial) sont régulièrement mises en place pour les premiers niveaux de salaires



Aucun « welcome bonus » n'est envisagé à ce stade par Amundi



Le bonus (rémunération variable individuelle) est très discrétionnaire, et lié au métier. Il fait l'objet d'un pro forma (niveau de variable actuel reporté à l'année suivante comme base de discussion), la variabilité étant plus forte dans les services « front », et quand le salarié grimpe dans la hiérarchie



**Bon à savoir :** les D.S. d'Amundi porteront 2 revendications auprès de leur direction dans le futur accord d'intégration : les RH devront prendre en compte l'historique des évolutions de salaires des nouveaux salariés en provenance de Lyxor, et leur variable actuel en pro forma Amundi.

## AVANTAGES SOCIAUX ET RESTAURATION

**La vision sur le télétravail a évolué au sein d'Amundi** au gré de la crise sanitaire et du télétravail contraint. **Un accord est en cours de négociation avec pour cible** la fin possible du télétravail de crise sanitaire, en septembre.

**L'offre du CSE est intéressante et large.** Il n'y aura pas de jours de carence pour les nouveaux arrivants Lyxor pour bénéficier de tous les avantages. L'offre en avantages sociaux et activités sociales culturelles (ASC) est complète et autonome : elle ne dépend d'aucune plate-forme externe. Il existe de multiples activités sur site, dont une salle de sport dédiée aux seuls salariés Amundi, avec plateau et cours collectifs.

**Le transfert des acquis RTT, CET, épargne salariale...** est régi par l'article L1224-1 mentionné dans l'accord SG de cession de Lyxor.

**Les restaurants d'entreprises sont d'un assez bon rapport qualité/prix.** Amundi dispose d'un RIE et d'une offre de restauration rapide de qualité (take-away), ainsi que d'une brasserie (non subventionnée) accessible à tous. L'offre de restauration en externe est large (quartier Montparnasse-Pasteur).



## LOCALISATION DES BUREAUX

Les locaux d'Amundi sont situés dans le secteur Montparnasse, avec deux bâtiments au 90 et au 91 Boulevard Pasteur.

**Le 90 Boulevard Pasteur va être temporairement fermé pour rénovation. Les salariés seront transférés** dans un immeuble dédié rue de la Tombe-Issoire, à 100 mètres du métro Saint-Jacques. Ce déménagement concernera le Middle-Office et l'IT, ainsi que CPR AM et BFT IM.

La distance entre les deux implantations nécessite environ 15 minutes de trajet. Une solution de flotte de vélos électriques et/ou de navettes est à l'étude pour faciliter cette mobilité.

